

## Le jubilé biblique, mémorial de la création et de la rédemption.

(article paru dans la revue « Sources et vie dominicaine », n<sup>os</sup> 3-4, année 2000 – rue du Botzet, 8 – CH-1705 Fribourg)

« *Vous déclarerez sainte la cinquantième année (...): ce sera pour vous un jubilé* » : cette phrase n'est pas extraite de l'annonce solennelle d'un jubilé chrétien par un Pape des temps modernes, mais elle nous vient du livre du Lévitique (Lv 25, 10), et c'est Dieu lui-même qui s'adresse à son peuple. Qu'est-ce donc que ce jubilé biblique, et que peut-il dire au chrétien d'aujourd'hui ?

### « **Sur le Mont Sinäi...** ».

Il s'agit tout simplement d'une loi, parmi les nombreuses lois du Pentateuque, mais d'une loi pas tout à fait comme les autres. Lorsque l'auteur biblique, au tout début du ch. 25 du Lévitique, prend la peine de préciser : « *sur le mont Sinäi, le Seigneur adressa la parole à Moïse* » (Lv 25, 1), il veut attirer notre attention. « *Ecoutez bien, semble-t-il dire, ce qui suit ne sera pas banal* ». La tradition juive ne s'y est pas trompée puisqu'elle fait débiter en Lv 25, 1 une nouvelle « *Parasha* », c'est-à-dire une nouvelle péricope pour la lecture publique à la synagogue, dont le nom est justement « *Behar Sinäi* » : « *sur le mont Sinäi* ». L'instant est solennel. Jusqu'ici, en effet, le lecteur est resté avec Moïse dans la tente de la rencontre où le Seigneur est descendu dans sa gloire, matérialisée par la fameuse nuée de l'Exode (Lv 1, 1 ; cf. Ex 40, 34-37). Là, le Seigneur a parlé à Moïse pour lui donner toutes sortes de prescriptions, surtout dans le domaine culturel (notamment Lv 1-16) mais pas uniquement<sup>1</sup>. De toutes les prescriptions du Lévitique cependant, aucune n'est introduite par la mention du mont Sinäi hormis l'institution du jubilé.

Or, le lecteur sait bien que ce mont Sinäi est un lieu à part. C'est sur le mont Sinäi que le Seigneur, après avoir rappelé ses hauts-faits (la libération d'Égypte) avait proposé l'Alliance avec Israël (Ex 19). Il avait promis solennellement : « *et maintenant, si vous entendez ma voix et gardez mon Alliance, vous serez ma part personnelle parmi tous les peuples — puisque c'est à moi qu'appartient toute la terre — et vous serez pour moi un royaume de prêtres et une nation sainte* » (Ex 19, 5). C'est là également qu'il avait révélé à Moïse le Décalogue (Ex 20,1-17) et le Code de l'Alliance (Ex 20,22-23, 33). Après la lecture solennelle du « *livre de l'Alliance* » par Moïse redescendu au bas de la montagne, le peuple s'était alors engagé à vivre selon cette Loi divinement révélée, entrant ainsi délibérément dans l'Alliance (Ex 21,7-8).

---

<sup>1</sup> C'est en Lv 19, 18 qu'apparaît le commandement : « *tu aimeras ton prochain comme toi-même* ».

Suivons donc les recommandations implicites de l'auteur biblique et prêtons attention à cette loi du jubilé, à première vue étrange et qui peut bien nous réserver quelques surprises. Nous nous intéresserons d'abord à l'année sabbatique avant de nous attarder sur le jubilé lui-même.

### ***I. Une année sabbatique.***

« *Vous déclarerez sainte la cinquantième année* ». Qu'a-t-elle donc de spécial, cette cinquantième année, pour être ainsi déclarée « sainte » ?

A vrai dire, ce que le décompte biblique considère comme une « cinquantième année » pourrait tout aussi bien être appelé « quarante-neuvième » dans un décompte moderne. L'exemple le plus connu de ce décalage est bien sûr le jour de la résurrection du Christ, appelé le « troisième jour » dans les Evangiles alors qu'il est le deuxième après sa mort. De même, dans l'Ancien Testament, le jour de la fête des Semaines est appelé le « cinquantième jour » (d'où le nom de Pentecôte) alors qu'il est le quarante-neuvième après l'offrande de la première gerbe, qui sert de point de départ au comput (cf. Lv 23, 15-17). De façon similaire, ici, l'année jubilaire est appelée « cinquantième » si l'on compte une année « zéro », selon la façon de faire biblique, ou « quarante-neuvième » si l'on ne compte pas cette année « zéro », selon l'habitude moderne<sup>2</sup>. L'auteur biblique prend soin, néanmoins, d'éveiller notre attention sur le chiffre sept, et même le chiffre quarante-neuf : « *tu compteras sept semaines d'années, c'est-à-dire sept fois sept ans ; cette période de sept semaines d'années représentera donc quarante-neuf ans* » (Lv 25, 8). Une telle redondance n'est pas due au hasard : cette « cinquantième » année est aussi une « septième année », une année sabbatique.

Peu d'entre nous, peut-être, connaissent l'origine biblique de l'expression « année sabbatique ». C'est justement en lien avec le jubilé, en Lv 25, 7, qu'est exposé le principe de cette année de repos pour la terre, dans une formulation qui rappelle le commandement du sabbat dans le Décalogue : « *pendant six ans tu sèmeras ton champ ; pendant six ans, tu tailleras ta vigne et tu en ramasseras la récolte ; la septième année sera un sabbat, une année de repos pour la terre, un sabbat pour le Seigneur (...)* » (Lv 25, 3-4 ; cf. Ex 20, 8-11 ; Dt 5, 12-15). Pendant cette année de « sabbat pour le Seigneur », il était interdit de semer et de moissonner, ainsi que de tailler la vigne et de la vendanger. Une famine organisée ? Pas le moins du monde, mais la question ne pouvait manquer de surgir. Aussi le Seigneur répond-il par deux fois à ce problème épineux : une première fois en prévenant l'objection, une seconde fois en l'affrontant explicitement.

---

<sup>2</sup> Le langage courant, cependant, reste proche de la manière de compter biblique lorsqu'il utilise les expressions « huit jours » ou « quinze jours » pour désigner un intervalle d'une ou de deux semaines. Le chiffre « zéro » ne sera introduit que bien après la période biblique mais la pratique a précédé le concept qui l'exprime. L'année « zéro », en Lv 25, c'est l'année de l'entrée dans le pays (Lv 25, 2).

### Un sabbat à manger.

Dès le v. 6, la loi aborde le problème de la nourriture, avec une expression si inhabituelle que les traducteurs la rendent par une périphrase, lui ôtant ainsi son caractère provocateur : « *le sabbat de la terre sera pour vous à manger* ». C'est la seule fois dans la Bible où le mot « sabbat » ne désigne pas un temps mais une chose. Ainsi le « sabbat » se mange ! Bien sûr, il s'agit là d'une métonymie, c'est-à-dire une extension de sens, par contiguïté, qui va du temps à la chose produite pendant ce temps. La traduction de la TOB, qui n'est pas littérale, est pourtant juste quant à la signification de l'expression : « *vous vous nourrirez de ce que la terre aura fait pousser pendant ce sabbat* ». Le Seigneur a donc tout prévu : ce n'est pas parce que la terre n'est pas travaillée cette année-là qu'elle en devient stérile. Elle est féconde par nature, puisque c'est par elle que se manifeste la bénédiction divine : « *La terre a donné sa récolte : Dieu, notre Dieu nous bénit.* » (Ps 68, 7).

Dans la Bible, en effet, une bonne récolte est d'abord le fruit d'une bénédiction divine, non pas le résultat du travail humain, même si la collaboration de ce dernier est normalement indispensable. On peut peiner en vain pour travailler son champ si l'on n'observe pas les commandements (Lv 26, 18-20 ; cf. Ag 1, 3-11), mais si on les observe, alors : « *la terre donnera son fruit et vous mangerez à satiété* » (Lv 25, 19). N'oublions pas que cette terre est le pays « *où coule le lait et le miel* » (cf. Ex 3, 8 ; Lv 20, 24)<sup>3</sup>. D'après le premier récit de la création, d'ailleurs, la terre a donné son fruit à profusion avant même d'avoir été travaillée par l'homme (Gn 1, 11-13). Et c'est cette production abondante que le Seigneur a donnée en nourriture aux hommes et aux bêtes le sixième jour, avant le repos sabbatique (Gn 1, 29-31). La malédiction sur le sol n'a été prononcée qu'après le péché d'Adam et Eve (Gn 3, 17-18).

Nous avons là sans doute le sens fondamental de l'année sabbatique : refaire l'expérience originelle de la bénédiction, de la gratuité du don de Dieu<sup>4</sup>. Tous les sept ans, le Seigneur redit à son peuple et aux animaux qui vivent avec lui sur cette terre qu'il leur a promise : « *voilà votre nourriture* » (Lv 25, 6-7 ; cf. Gn 1, 29-31). À force de travailler la terre, de chercher à améliorer sa condition en accroissant les rendements du sol (ce qui en soi est légitime), l'homme risque de perdre de vue cette gratuité. Il oublie que le pain est à la fois « *fruit de la terre et du travail de l'homme* » et en vient à considérer que ce pain n'est peut-être, après tout, que le fruit du seul travail de l'homme, sans que la terre ait son rôle à jouer. Or, « *celui qui plante n'est rien, celui qui arrose n'est rien : Dieu seul compte, lui qui fait croître* » (1 Co 3, 7) : l'image de Paul, appliquée à l'annonce de l'Évangile, est d'abord vraie au sens premier, agricole. On pourrait dire aujourd'hui : l'engrais n'est rien, le tracteur n'est rien, Dieu seul fait pousser le blé, car s'il n'y

---

<sup>3</sup> C'est le même mot hébreu, *erets*, que nous traduisons en français par « terre » et par « pays ».

<sup>4</sup> La pratique de la jachère était bien sûr connue au temps de l'Ancien Testament, mais elle était bien plus fréquente, semble-t-il (une année sur deux) et n'interdisait pas le travail agricole. Ici, il s'agit d'une pratique religieuse, avec toute la dimension sacrée du sabbat.

avait ce dynamisme de croissance mis par le Créateur dans le germe de blé, à quoi serviraient le tracteur et l'engrais ?

### **Accepter la dépendance, comme au désert.**

En refaisant l'expérience de la gratuité, l'homme refait aussi l'expérience de la dépendance. Lors de l'année sabbatique, tous, hommes et bêtes, esclaves ou hommes libres, riches propriétaires, travailleurs immigrés ou pauvres journaliers, tous se retrouvent à nouveau dans cet état de dépendance radicale qui est celui de la créature vis-à-vis du Créateur dont elle attend sa subsistance (cf. Lv 25, 6-7). Le chef d'exploitation lui-même, habitué à administrer son domaine et à donner à chacun la part qui lui revient, est invité à se faire mendiant de la bénédiction. Il s'agit de s'en remettre à la providence divine qui donne à chacun, en temps voulu, ce dont il a besoin (cf. Ps 104) : la Sagesse a bien organisé toute chose. Cela exige tout simplement un acte de foi, et c'est là que le bât blesse : « *que mangerons-nous la septième année ?* » (Lv 25, 20). La question est bien sûr dans tous les esprits mais l'auteur biblique a feint de l'ignorer pendant de nombreux versets avant de la laisser surgir, avec peut-être une légère pointe d'humour : « *vous allez peut-être dire : 'que mangerons-nous... ?'* ».

Le lecteur assidu de la Bible ne peut que sourire à ce « peut-être » alors qu'il connaît la première question des hébreux au désert, après le chant d'action de grâce qui saluait la sortie d'Égypte : « *Que boirons-nous ?* ». Une question immédiatement suivie d'autres « murmures » quant à la possibilité de se nourrir dans ce désert brûlant et inhospitalier (Ex 16, 1-3). L'auteur biblique ne se méprend pas sur le sens profond de l'événement : il s'agit moins de tentations de la sensibilité que de tentations contre la foi. La vraie question posée par ces diverses récriminations revient toujours à celle-ci : « *le Seigneur est-il au milieu de nous, oui ou non ?* » (Ex 17, 7). Pendant quarante ans, jusqu'à ce qu'il puisse manger les premiers fruits de la Terre Promise (Jos 5, 11-12), le peuple allait donc manger la manne tombée du Ciel comme la pluie, c'est-à-dire sans aucun effort de l'homme (cf. Ps 78,24), signe manifeste de la bénédiction divine sur une terre incapable de nourrir qui que ce soit. Dans cette situation de crise, Israël avait été invité à renouveler sa foi en la présence divine, qui veillerait à pourvoir au nécessaire. Mais maintenant que, dans ce pays livré entre ses mains, la bénédiction passait par des chemins plus conventionnels, ceux de la fécondité de la terre tout simplement, le danger était inversé : l'abondance risquait fort de faire oublier le Créateur de tout bien. Et Moïse d'avertir : « *ne va pas te dire : 'c'est à la force du poignet que je suis arrivé à cette prospérité'* » (Dt 8, 17).

Pour retrouver le juste sens de la dépendance de la créature vis-à-vis du Créateur, il n'est pas de meilleure pédagogie que de se remettre régulièrement dans la situation même qui acculait jadis à l'acte de foi : il faut refaire l'expérience de l'indigence vécue au désert. Logiquement, cette indigence provoque la même question inquiète et la réponse donnée aux v. 21-22 de notre loi rappelle indubitablement l'épisode de la manne : « *Eh bien ! J'ordonnerai à ma bénédiction d'aller sur vous en la sixième année, et elle produira la récolte nécessaire pour trois ans. La huitième année, vous sèmerez, mais vous mangerez de l'ancienne récolte, jusqu'à la neuvième année, jusqu'à ce que sa récolte soit faite, vous pourrez manger de l'ancienne.* » (Lv 25, 21-22).

L'auteur biblique pense si fortement à la manne, ici, qu'il se trahit : dans le cas de l'année sabbatique, la disette devrait normalement se faire sentir la huitième année, celle qui suit l'absence de semailles. Or, la question se pose pour la septième année (Lv 25, 20), comme elle se posait autrefois pour le septième jour, le sabbat, lorsqu'il fallait ramasser la manne. La réponse du Seigneur avait alors été formulée en termes semblables à ceux de Lv 25, 21-22 : « *le sixième jour (...), ils en auront deux fois plus que la récolte de chaque jour* » (Ex 16, 5).

### **Un sabbat « pour le Seigneur », « pour la terre » et « pour vous ».**

On comprend dès lors que l'année sabbatique soit appelée à la fois « sabbat pour le Seigneur » (Lv 25, 2.4), « sabbat pour la terre » (Lv 25, 5) et « sabbat pour vous » (Lv 25, 6).

Un « sabbat pour le Seigneur » parce que le sabbat est un temps sacré, retiré de l'usage profane pour être offert au Seigneur (cf. Ex 20, 8.11). Périodiquement, la loi exige de l'homme qu'il cesse son travail et qu'il offre ce qu'il a de plus précieux : non pas un taureau ou une chèvre de son troupeau, non pas une gerbe de céréales prélevée sur la récolte de l'année, mais son temps. Offrir son temps, c'est bien plus exigeant que d'offrir un bien matériel. Cela demande un acte de foi : « oui, le Seigneur est bien présent au milieu de nous ». Pendant ce temps que je lui consacre, il pourvoira : « *déchargez-vous sur lui de tous vos soucis puisqu'il s'occupe de vous* » (1 P 5, 7). En offrant une année de son temps, l'homme ne se consacre pas pour autant à l'oisiveté. Il reçoit ce temps où il est libéré des contraintes et des soucis du travail comme un don de Dieu qu'il lui retourne sous forme de louange et d'action de grâces pour la bénédiction reçue. Le sabbat est un acte liturgique. C'est d'ailleurs au cours de la septième année que le Deutéronome prévoit une lecture solennelle de la Loi qui ne peut que rappeler la conclusion de l'Alliance au Sinaï (Dt 31, 10-11 ; cf. Ex 25, 7). Il s'agit de revenir aux sources, à l'événement fondateur : le don de l'Alliance et l'engagement du peuple.

Un « sabbat pour la terre », parce que la terre n'est pas un objet inerte, sans âme, une simple matière à pressurer jusqu'à en extraire le plus de rendement possible. La terre est un don de Dieu qui manifeste par sa fécondité un attribut divin : la bienveillance. Elle est le canal par lequel la bienveillance divine se révèle comme un fondement de l'ordre du monde. Celui-ci ne saurait subsister sans cette « providence » qui prévoit de fournir à chacun selon ses besoins. Brutaliser la terre en ne lui laissant pas observer ses sabbats est un acte grave qui mérite une correction (Lv 26, 34-35). C'est en quelque sorte refuser de reconnaître ce don gratuit et cette dépendance et vouloir faire à tout prix par soi-même ce qu'il faut attendre du Créateur. Une telle attitude ne peut mener qu'à l'échec et à la stérilité (Lv 26, 18-19).

Un « sabbat pour vous », car lorsqu'on s'en remet à la providence divine, on entre au contraire dans la bénédiction. La terre donne son fruit et l'on peut manger à satiété (Lv 25, 19). Les dons de Dieu ne s'achètent pas (Is 55, 1-3). Ils ne se revendiquent pas. Ils demandent d'être accueillis comme le signe de cette bienveillance divine qui veille comme une mère sur ses enfants (Is 66, 11-12). En accueillant ces dons, on anticipe alors les temps eschatologiques où Dieu rassasiera tous les peuples, au jour où « *il essuiera les larmes sur tous les visages* » (Is 25, 6-8).

Ainsi, l'année sabbatique peut être considérée comme un mémorial de la création : en retrouvant la situation de l'homme avant la chute, où il disposait de tout ce que la terre mettait à sa disposition du simple fait de la bénédiction divine, il actualise dans sa vie une attitude de dépendance et de foi qui lui permet d'accueillir la bénédiction. Il anticipe aussi le temps où il n'aura plus à travailler la terre à la sueur de son front parce que le Seigneur lui-même le rassasiera de ses dons.

## **II. Libération et retour pour tous les habitants du pays.**

L'année sabbatique est comme le sabbat d'une « semaine » de sept années. L'année jubilaire, elle, est le sabbat d'une « semaine » de sept années sabbatiques. La septième année, notamment par l'épisode de la manne discrètement rappelé, évoque déjà le séjour au désert. L'année jubilaire, année sabbatique par excellence (on ne peut ni semer ni vendanger, mais on mange ce que le champ produit spontanément ; cf. Lv 25, 11-12), va plus particulièrement encore développer la thématique de l'Exode et de la Terre Promise. Les quelques versets qui règlent son annonce solennelle suffiront à nous en donner l'esprit.

### **Le Seigneur reprend possession du pays.**

L'annonce de cette année « sainte », consacrée au Seigneur, fait l'objet de recommandations précises de la part du législateur. Après le décompte des années au v. 8, le v. 9 précise : « *puis tu feras passer un shofar d'acclamation le septième mois, le dix du mois ; le Yom-Kippour (c'est-à-dire le jour des expiations), vous ferez passer un shofar d'acclamation dans tout votre pays* »<sup>5</sup>.

Comme le septième jour et la septième année, le septième mois<sup>6</sup> est lui aussi un mois à part dans le calendrier biblique, un mois rempli de fêtes, de sabbats supplémentaires (cf. Lv 23, 23-43). Cela commence le premier jour du mois avec un « *jour de souvenir et d'acclamation* ». Puis, le dix du mois, vient le jour le plus solennel de toute l'année, le Yom-Kippour, un jour de jeûne pendant lequel est effectué le rite d'expiation qui purifie le sanctuaire et l'autel, le grand prêtre et sa famille, ainsi que tous les enfants d'Israël. Tous les manquements involontaires aux lois de pureté rituelle sont alors remis, et chacun redevient apte au culte<sup>7</sup>. Cinq jours après, le quinze du mois, commence la Fête des Tentes qui dure huit jours et s'achève par un jour chômé marqué par une « *réunion sacrée* ». Pendant ces huit jours, les enfants d'Israël vont en pèlerinage joyeux à Jérusalem pour offrir les fruits d'automne et vivent sous des huttes de branchages pour évoquer le séjour au désert.

---

<sup>5</sup> Je m'écarte ici de la TOB pour une traduction plus précise.

<sup>6</sup> Septembre-Octobre, pour une année qui commence en Mars.

<sup>7</sup> Encore aujourd'hui, le Yom-Kippour est le jour le plus important de la liturgie juive. C'est un jour de jeûne et de cessation de toute activité, où l'on demande pardon au Seigneur non seulement pour les manquements aux règles de pureté, mais aussi pour l'infidélité à la Loi dans son ensemble. Ce n'est pas, cependant, un jour de lamentation et de tristesse.

Que se passe-t-il donc le dix du septième mois de la septième « septième année » ? En ce Yom-Kippour hors du commun, le « *shofar d'acclamation* », ce cor fait d'une corne d'animal, « *passé dans tout le pays* » pour y faire retentir sa sonorité si particulière. Ici il faut s'attarder aux mots. Remarquons d'abord le passage du « tu » au « vous », et ceci dans la même expression répétée dans le v. 9 : « *tu feras passer un shofar* » au début du verset, « *vous ferez passer un shofar* », à la fin. Hasard ? Négligence ? Erreur d'un copiste distrait ? N'est-ce pas plutôt intentionnel ? Et si c'était justement ce passage du shofar qui faisait passer du « tu » au « vous », d'une somme d'individus à un peuple qui retrouve son unité ? On a l'impression ici d'une procession qui passe dans tout le pays et qui entraîne sur son passage tous ceux qu'elle rencontre, un peu comme on rentre dans la farandole.

Pour trouver une autre procession emmenée par des sonneurs de cor il faut aller, bien sûr, à Jéricho. Les fameuses « trompettes de Jéricho » ne sont autres que des cors, et le son de cor qui donne le signal de la grande clameur des guerriers d'Israël est le son du « *yobel* » (Jos 6, 5-7.13)<sup>8</sup>. Cet instrument fait d'une corne de bélier, le peuple l'avait déjà entendu au pied du Sinaï, annonçant le passage du Seigneur (Ex 19, 13)<sup>9</sup>. A Jéricho, après avoir fait le tour de la ville en silence pendant six jours avec l'arche du Seigneur (symbole de la présence divine), le peuple fait sept fois le tour des murailles, le septième jour. Les prêtres, à la septième fois, font entendre le son du « *yobel* » qui évoque la voix de Dieu – comme si le Seigneur poussait lui-même l'acclamation – et les murailles tombent, sans effort humain. Or, Jéricho est le premier épisode de la conquête de la Terre Promise par Josué et les enfants d'Israël. On s'aperçoit tout de suite que « conquête » est un mot ambigu qui peut laisser croire que c'est le peuple qui s'est saisi de cette terre. La Bible, cependant, insiste en maints endroits pour souligner que ce pays a d'abord été reçu de Dieu. Il appartient au Seigneur qui l'a donné aux enfants d'Israël. En faisant le tour de Jéricho de façon symbolique par l'intermédiaire de l'arche d'Alliance et en faisant entendre sa voix par le son du *yobel*, le Seigneur affirme ses droits sur cette terre où les enfants d'Israël viennent de prendre pied.

Nous comprenons mieux maintenant le sens de cette procession emmenée au son du *shofar* en Lv 25. Le Seigneur réaffirme son titre de propriété sur la terre qu'il a confiée à Israël. « *Le pays est à moi et vous n'êtes chez moi que des émigrés et des hôtes* » (Lv 25, 23) : ce principe sera l'un des deux piliers de la loi du jubilé. En reprenant possession, de façon symbolique, de la Terre Promise, le Seigneur remet à égalité tous ses habitants : propriétaires, journaliers ou esclaves hébreux, tous ne sont que des « *émigrés et des hôtes* » sur cette terre, des émigrés bénéficiant de l'hospitalité du maître mais qui n'ont aucun titre définitif sur la propriété du sol. Tous, pendant cette année jubilaire qui est aussi une année sabbatique, redeviennent dépendants de la providence divine pour leur propre subsistance. Tous sont ramenés, en quelque sorte, au désert, cette situation antérieure au don de la Terre Promise. La première fête célébrée lors d'une année jubilaire (après

---

<sup>8</sup> C'est vraisemblablement le nom de ce cor, « *yobel* », qui a donné son nom au jubilé (« *yobel* » en hébreu).

<sup>9</sup> Malheureusement, les traductions ne rendent pas toujours ces deux usages du mot « *yobel* » en hébreu.

le Yom-Kippour qui est le jour même de l'annonce) est d'ailleurs la fête des Tentés. Son sens, nous l'avons vu, est de rappeler le séjour au désert, certes inconfortable mais placé sous la bénédiction divine (cf. Lv 23, 42-43).

C'est précisément au désert que le peuple s'est constitué comme peuple, unifié par le même choix divin, le même appel à devenir « *une nation sainte* », et par un engagement unanime dans l'Alliance. C'est là que, pour la première fois, il a parlé « *d'une seule voix* », répondant par un « nous » collectif à l'appel du Seigneur, au pied du Sinaï (Ex 19, 8). En revenant, lors du jubilé, à la situation d'avant le don, ce don qui a introduit au fil des ans tant d'injustices et de disparités, le Seigneur invite son peuple à parler à nouveau d'une seule voix, à travers une communauté recréée.

Mais ce n'est pas tout. Le son du cor évoque aussi, chez les prophètes, un autre événement non plus passé mais futur. En Is 27, 13, le *shofar* annonce le retour de tous les exilés en Terre Promise, pour y rendre un culte au Seigneur : « *ce jour-là, la grande trompe sonnera : ils arriveront, ceux qui étaient perdus au pays d'Assyrie et ceux qui avaient été chassés au pays d'Égypte et ils se prosterneront devant le Seigneur, sur la montagne sainte, à Jérusalem* ». Dans d'autres textes, le son du cor, qui acclame le Seigneur dans la liturgie d'Israël (cf. Ps 47, 6-7 ; 98, 6 ; 150, 3), accompagne aussi la venue solennelle de Dieu pour le grand jugement eschatologique, le « *grand jour du Seigneur* » selon l'expression du prophète Sophonie (So 1, 14-16 ; cf. Jl 2, 1). Ce jour de colère et de châtement est aussi le prélude au rétablissement de la paix et de la justice (cf. So 3, 11-13). Ce jour-là, dit encore Zacharie, « *le Seigneur Dieu, sonnante du cor, s'avancera dans les ouragans du midi* » (Za 9, 14). Peut-être la proclamation solennelle de l'année sainte veut-elle aussi orienter notre regard dans la direction d'un rétablissement définitif de la justice, dont le jubilé ne serait que les prémices.

### **Inscrire à nouveau la libération dans les faits.**

Arrivé à ce point de la loi, l'année jubilaire n'est encore qu'une année sabbatique un peu particulière, annoncée de façon solennelle et rappelant de façon plus explicite la souveraineté divine sur la Terre Promise par une procession liturgique riche de réminiscences. Le v. 10 va faire basculer la loi dans un autre registre, celui de la réforme sociale. C'est le propre de la Sagesse divine de s'incarner dans des lois (Ba 4, 1), dans cette Torah qui est un enseignement tourné vers l'action : « écouter » et « mettre en pratique » (cf. Ex 19, 8). Il ne suffit pas d'avoir de beaux principes, tels que : la terre appartient à Dieu, ou : les enfants d'Israël sont libres de toute servitude. Encore faut-il en tirer la conséquence dans la pratique. Or, le plus souvent les faits contredisent les principes.

Les faits n'ont guère changé, d'ailleurs, depuis des millénaires : les forts sont toujours tentés d'abuser de leur position de force pour exploiter les faibles<sup>10</sup>. L'idéal de fraternité entrevu au désert ne tarda pas à s'évanouir au contact de la nouvelle réalité. La terre avait été promise à tous.

---

<sup>10</sup> Voir l'épisode de la vigne de Naboth en 1 R 21.

Le livre des Nombres, entre autres, décrit à plaisir la répartition du futur pays entre les tribus, les clans, et même les familles d'Israël (cf. Nb 26, 52-56 ; 27,1-11 et 36, 1-13) : chacun devait recevoir une part de terre en proportion du nombre de personnes à nourrir (cf. Nb 26, 53). La réalité fut tout autre et les plus pauvres, les plus malchanceux, ou les moins débrouillards ne tardèrent pas à être dépossédés de leur terre à la suite d'un engrenage que Lv 25 va suivre pas à pas (Lv 25, 25-55) : qu'une mauvaise récolte mette en péril l'équilibre financier d'une famille et c'est l'endettement, la vente de la propriété familiale, puis l'esclavage pour dette. Cette main-d'oeuvre sans terre est alors utilisée à l'exploitation de grands domaines qu'on appellerait aujourd'hui des latifundia. A Babylone, le caractère endémique de cette plaie sociale conduisait à de fréquentes remises de dettes que les rois décrétaient selon leur bon vouloir, lors de l'accession au trône par exemple. Mais, dans la Bible, le Roi véritable c'est Dieu et c'est par la Torah qu'il règne sur Israël.

La Torah va donc organiser, dans la vie économique, l'équivalent d'une amnistie qui, périodiquement, redonnera à chacun la chance d'un nouveau départ : c'est précisément cela, l'institution du jubilé. Aussi le jubilé ne se limite-t-il pas à une belle procession liturgique annonçant une nouvelle année sabbatique. Il proclame, pour chacun en Israël, la libération et le retour sur la terre autrefois donnée aux ancêtres : *« vous déclarerez sainte la cinquantième année et vous proclamerez dans le pays la libération pour tous les habitants ; ce sera pour vous un jubilé ; chacun de vous retournera dans sa propriété, et chacun de vous retournera dans son clan »* (Lv 25, 10). Au premier fondement du jubilé, la souveraineté du Seigneur sur la terre (v. 23) s'ajoute un second, affirmé avec autant de force : *« c'est pour moi que les fils d'Israël sont des serviteurs : ils sont mes serviteurs, eux que j'ai fait sortir du pays d'Égypte (...) »* (Lv 25, 55).

Servir Dieu : voilà le motif premier de la libération (cf. Ex 3, 12)<sup>11</sup>. Pouvoir servir Dieu comme nation sainte, c'est aussi le motif du don de la Loi dans le cadre de l'Alliance (cf. Ex 19, 6). Rendre témoignage à la Sagesse du Dieu qui a donné une loi si sage (cf. Dt 4,11), et consacrer à ce Dieu les fruits reçus de sa bénédiction (cf. Dt 26, 10-11), voilà qui justifie encore le don du pays. Un peuple libre, un pays indépendant, une Loi pour que ce peuple libre manifeste la Sagesse divine dans ce pays et y rende un culte authentique au Dieu unique : voilà les éléments fondamentaux du plan divin qui se déroule dans l'Ancien Testament. Que l'un des éléments vienne à manquer, et ce projet semble en péril<sup>12</sup> : qu'un enfant d'Israël soit esclave et doive servir un autre maître, subir une autre loi que celle de son Dieu, et c'est l'oeuvre de la libération d'Égypte qui est à refaire ; qu'un chef de famille privé de sa terre ne puisse subvenir aux besoins des siens et n'ait plus de prémices, prélevés sur sa propre récolte, à offrir au

---

<sup>11</sup> *« Quand tu auras fait sortir le peuple d'Égypte, dit le Seigneur, vous servirez Dieu sur cette montagne »*. La Bible joue ici sur les mots puisque c'est le même mot hébreu qui signifie « servir » au sens de l'esclave et « servir » au sens de celui qui agit dans le culte. Aussi a-t-on pu dire que l'Exode était le passage « de la servitude au service ».

<sup>12</sup> L'histoire d'Israël a cependant montré que l'absence d'un pays indépendant n'a pas anéanti le peuple de Dieu, qui a survécu à l'épreuve de l'Exil.

Seigneur, et c'est la mission sacerdotale de ce peuple qui est remise en question, c'est le don du pays qu'il faut réitérer.

### **La sanctification du temps.**

Ce grand sabbat qu'est le jubilé réitère donc l'oeuvre de la rédemption dans ses deux volets : la libération et le don du pays. Il replace ainsi Israël dans des conditions propices à l'accomplissement de sa vocation de « *nation sainte* ».

D'une certaine manière, la loi reconnaît les inévitables déviations auxquelles donnent lieu, au cours du temps, les aléas de la vie économique, les capacités variées de chacun, ou tout simplement le péché caché au fond du coeur de l'homme. Mais elle pose une limite : de telles situations d'injustice ne sauraient être définitives dans le peuple de Dieu. Il n'y a pas une fatalité de l'injustice sociale, et chacun doit se rappeler qu'il n'est au fond, devant le Dieu créateur et rédempteur, qu'un « *émigré et un hôte* », non pas un maître. Chacun doit aussi être conscient que s'il peut être créancier vis-à-vis des hommes, il est toujours débiteur vis-à-vis de Dieu. Or Dieu, lui, remet régulièrement toutes les dettes, le jour du Yom-Kippour.

Ne pouvant corseter la vie économique au point d'interdire toute transaction sous prétexte qu'elle s'écarterait d'un ordre idéal, celui issu du premier partage du pays, le législateur va aller aussi loin qu'il est possible dans sa tentative de maintenir cet ordre, tout en laissant suffisamment de souplesse pour laisser place à la vie. Ainsi, en cas de vente de la terre ou des personnes, la loi prévoit l'intervention d'un *goël* (ou « *rédempteur* ») issu de la famille proche du propriétaire en difficulté et susceptible de racheter le bien ou la personne (Lv 25, 25-28 ; 47-55). Or, ce terme de « *rachat* » est précisément le terme utilisé par le Seigneur en Ex 6, 6 pour évoquer la libération prochaine<sup>13</sup>. Autrement dit, le Seigneur est le véritable *goël* qui rachète son peuple tombé en servitude. Si un *goël* humain n'a pu intervenir à temps, et si le propriétaire déchu n'a pu se rétablir et être à lui-même son propre *goël*, alors le *goël* divin intervient, au cours de la septième année sabbatique. En proclamant à nouveau ses droits de propriété sur le sol et sur les personnes, il décrète lui-même la libération et le retour dans la propriété familiale pour tous les habitants du pays.

Le jubilé est donc le point focal où converge le faisceau de toutes les transactions ayant trait à la terre et aux personnes. Le calcul des prix de vente intègre la perspective du jubilé de manière à ce que personne ne soit lésé, ni l'acheteur, ni le vendeur, ni le *goël* : acheter un champ, ce n'est pas acheter le fonds, puisqu'il appartient à Dieu (Lv 25, 23), mais seulement l'usufruit de la terre. Aussi le prix d'un champ est-il proportionnel au nombre d'années qui restent jusqu'au prochain jubilé (Lv 25, 16). Il en va de même pour le prix de l'esclave racheté (Lv 25, 51-52). Dans un cas, c'est un certain nombre de récoltes qui est vendu, dans l'autre, c'est un nombre d'années de travail, sans doute évaluable au tarif d'un journalier. Le génie de la loi est d'inscrire ainsi au coeur de la vie économique le rappel constant d'un ordre social idéal voulu par le Seigneur. A

---

<sup>13</sup> La TOB traduit par le verbe « *revendiquer* » un verbe hébreu qui a donné le nom *goël*.

défaut d'être permanent, cet ordre demeure la référence présente dans tous les esprits au moment même où il est mis en défaut : lors du calcul du prix de la vente.

On n'échappe donc pas au jubilé, qui s'impose par sa régularité. Sabbat hebdomadaire (auquel s'ajoutent toutes les fêtes du calendrier biblique), septième mois, année sabbatique, année jubilaire : quel que soit le rythme de ses activités ou de ses engagements, l'horizon de l'homme biblique est toujours marqué par un temps sacré qui le replace dans une attitude de vérité devant son créateur et son rédempteur, le roi véritable dont il est le serviteur. Ainsi sanctifié, le temps n'est plus un inconnu. Il est habité par Dieu qui le rend hospitalier à l'homme, car il n'est rien de plus angoissant que la peur de l'avenir.

### ***Jubilé biblique et jubilé chrétien.***

Le jubilé a-t-il été mis en oeuvre ? Difficile de le dire. La Bible elle-même n'en laisse aucune trace, ce qui n'est pas en soi un argument définitif. On souligne souvent le caractère utopique du jubilé, même si la précision de ses différentes prescriptions lui donne toute l'apparence d'une loi édictée en vue d'être appliquée. Peut-être l'auteur de Lv 25 répondrait-il aux reproches d'irréalisme qui lui seraient adressés en renvoyant la balle à ses détracteurs : qu'est-ce qui est le plus irréaliste, de tenter de rendre les rapports économiques et sociaux en Israël conformes au projet du Seigneur sur son peuple, ou de laisser faire en pensant qu'une société où règne l'injustice peut perdurer indéfiniment sous le regard de Dieu ? La réponse des prophètes est claire, comme en témoigne la conclusion de la parabole du bien-aimé et de sa vigne dans le livre d'Isaïe : « *La vigne du Seigneur, le tout-puissant, c'est la maison d'Israël, et les gens de Juda sont le plant qu'il chérissait. Il en attendait le droit, et c'est l'injustice. Il en attendait la justice, et il ne trouve que les cris des malheureux !* » Et l'oracle suivant enchaîne : « *Malheur ! Ceux-ci joignent maison à maison, champ à champ, jusqu'à prendre toute la place et à demeurer seuls au milieu du pays* » (Is 5, 7-8 ; cf. Am 8, 4-8). L'infidélité à sa vocation de « *nation sainte* » ne peut qu'amener le malheur sur Israël, alors que la fidélité lui apportera la bénédiction (Lv 26) : cette leçon profonde que des croyants tirèrent de l'histoire du peuple élu a sans doute inspiré Lv 25.

Une chose est sûre, cependant : appliquée ou pas, si la loi du jubilé fut gardée dans le canon des Écritures c'est qu'elle portait l'expression de la foi d'une communauté. Mémorial qui évoque les deux grands événements fondateurs de l'histoire biblique : la création du monde et la rédemption d'Israël, le jubilé associe dans une même célébration les deux significations données au sabbat, l'une dans l'Exode et l'autre dans le Deutéronome (cf. Ex 20, 11 ; Dt 5, 15). En tant que mémorial, il est rappel du passé, actualisation de l'action divine dans le présent mais aussi annonce d'une réalisation eschatologique. La structuration du temps par les jubilés sera ainsi utilisée afin d'interpréter l'histoire. Aux abords de l'ère chrétienne, la littérature juive produira un « Livre des jubilés » dans lequel l'année jubilaire devient l'unité de mesure du temps dans le déroulement du plan divin, depuis la création jusqu'à l'Exode et le don de la Loi au Sinäi (49 périodes de 49 ans).

La dimension eschatologique du jubilé n'a pas échappé, d'ailleurs, à ceux dont l'espérance en un jugement final était ravivée par la rigueur des temps. C'est ainsi que l'on attendait, à Qumran, le dixième et dernier jubilé, le grand jubilé eschatologique, celui où le Seigneur allait enfin accomplir l'expiation définitive et libérer les « fils de lumière » du pouvoir des « fils de ténèbres ». Deux textes ont contribué à cette relecture : l'oracle d'Is 61, 1-3, où un mystérieux personnage reçoit l'onction pour annoncer « une année de faveur du Seigneur » et proclamer la libération des captifs ; Dn 9, 25 où, à la fin d'une période de « soixante-dix septénaires » (490 ans, soit dix périodes jubilaires), un « saint des saints » doit recevoir l'onction.

Dans le Nouveau Testament, Jésus a-t-il conçu son propre ministère comme l'annonce de ce grand jubilé eschatologique ? Ce n'est pas impossible, si l'on en croit l'épisode de la synagogue de Nazareth en Lc 4, 16-21, où le Christ s'applique à lui-même l'oracle d'Is 61. Mais il le conçoit avant tout comme l'annonce d'une ère de pardon, celle où le Seigneur remet les dettes de notre péché, comme nous-mêmes sommes invités à remettre à nos débiteurs. Très souvent dans l'Évangile, en effet, les dettes humaines sont le symbole de la dette du péché remise par Dieu<sup>14</sup>. En nous obtenant par son sang la remise des péchés (Mt 26, 28), Jésus réalise la purification définitive dont le Yom-Kippour était déjà la figure (cf. He 10, 11-13). Il nous libère ainsi de la servitude la plus profonde. Il nous ouvre, par là, le chemin de la nouvelle terre promise : le royaume de Dieu. Il nous invite également à remettre inlassablement les dettes que d'autres ont contractées auprès de nous.

Le jubilé chrétien n'est rien d'autre que le mémorial de cette libération du péché et de ce don de la vie éternelle. Dans une action de grâce joyeuse, c'est toute l'Église qui consacre une année à se remettre sous la bénédiction de son Rédempteur. Et chacun, personnellement, est invité à revenir boire aux sources de la grâce, à raviver les promesses de son baptême par lequel il a été libéré et a reçu en germe sa part d'héritage en devenant cohéritier du Christ (Rm 8, 17). En nous replaçant sous la miséricorde divine qui nous remet nos dettes, nous recevons aussi un appel pressant à exercer la miséricorde envers le prochain.

Jean-François LEFEBVRE

Studium Saint Jean de la Croix

Notre-Dame de Vie – F-84 210 Venasque

---

<sup>14</sup> Il y a bien sûr la phrase du « Notre Père » en Mt 6, 12 et Lc 11, 4, mais aussi l'épisode de la pécheresse pardonnée (Lc 7, 36-50) et la parabole du débiteur impitoyable (Mt 18, 23-35). En grec, c'est la même racine qui désigne à la fois le jubilé, la libération et la remise des dettes ou des péchés.